

DEPARTEMENT
de la HAUTE-GARONNE
MAIRIE
de
BAX
31310

Tel/fax : 05 61 87 14 41
E_mail : mairiebax@free.fr
Site : <http://mairiebax.free.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Bax, le 10 septembre 2005

Monsieur le Maire de Bax
à
Monsieur le Sous Préfet.

Objet : Votre recours gracieux contre nos arrêtés municipaux anti OGM pris le 10 juin 2005

Monsieur le Sous-Préfet ,

Nous avons pris un arrêté municipal visant à encadrer la pratique des cultures OGM autorisées en France (15 variété de maïs OGM inscrits au catalogue officiel des semences).

Dans votre courrier daté du 29 juillet 2005 et reçu en mairie le 1^{er} Août 2005, vous affirmez que notre arrêté du 10 juin 2005 est entaché d'illégalité et encourt l'annulation par le juge administratif. Vous nous demandez de bien vouloir le retirer et de vous adresser la décision que nous prendrons en ce sens.

Notre réponse est claire et définitive : **nous maintenons l'arrêté municipal pris le 10 juin 2005** et affirmons, en l'état actuel de la réglementation française, qu'il nous apparaît non seulement légal, mais indispensable de prendre ces dispositions face aux carences de la réglementation française en ce domaine.

Nous sommes tout à fait conscients que le maintien de cet arrêté nous expose à un déféré au tribunal administratif et nous voudrions vous faire entendre, Monsieur le Sous-Préfet que nous n'agissons dans ce sens nullement par bravade mais au contraire conscients des responsabilités que notre fonction de Maire implique.

Vous savez comme nous que l'agriculture demeure sur nos territoires ruraux une activité de première importance en terme économique et d'emplois. Cette richesse ne saurait, à notre sens, n'être préservée qu'en maintenant les conditions économiques et

environnementales nécessaires à une production agricole fondée sur la qualité et la diversité des produits de nos terroirs.

Et c'est bien là notre rôle de Maire que de veiller à ce que ces conditions soient maintenues sur nos communes et à ce que nulle activité fusse-t-elle novatrice ou "Hight tec" comme celle des OGM, ne vienne porter préjudice irrémédiable aux pratiques conventionnelles, traditionnelles et de qualité, respectueuses de l'environnement.

Il se trouve que les cultures autorisées d'OGM ne font aujourd'hui, en France, l'objet d'aucune réglementation obligatoire contraignante, faute de transposition de la directive européenne 2001/18. C'est bien ce vide juridique que nous avons tenté de combler en promulguant nos arrêtés municipaux et, nous invitons tous les Maires de France à nous suivre dans cette démarche tant qu'une loi française n'encadrera pas fermement ces pratiques.

L'actualité récente (Le Figaro du 6/09/05) révèle qu'effectivement ce sont plus de 1000 Ha de maïs OGM qui ont été semés cette année en France, principalement dans notre région du Sud Ouest.

Ce danger que nous avons senti est donc bien réel et, bien que ces cultures soient légales, vous conviendrez avec nous, Monsieur le Sous-Préfet, qu'il fallait impérativement intervenir en faisant valoir notre pouvoir de police de Maire dès lors que la police spéciale des OGM détenue par le Ministre de l'agriculture ne s'applique pas à ce type de culture.

Les citoyens que nous représentons ne comprendraient pas, voire nous tiendraient pour responsables si, nous n'avions pris aucune mesure pour palier aux défaillances de l'Etat dans ce domaine si sensible qu'est celui des OGM.

Mais il est vrai que l'Etat, à nos yeux, joue ici un rôle dont nous avons bien du mal à comprendre les motivations (ou les intérêts qu'il veut servir ??). Alors qu'il a été déjà condamné par 2 fois par la Cour de Justice des Communautés Européennes pour non transposition des directives Européennes, l'Etat que vous représentez, Monsieur le Sous Préfet persiste à nier tout processus démocratique en matière d'OGM en poursuivant toutes les initiatives des collectivités territoriales qui viendraient contrarier les projets des acteurs de la filière biotechnologique. (Arrêtés municipaux, délibérations des Régions et des Conseils Généraux, initiative de referendum ...)

Pourtant, nous restons persuadés que le temps est révolu où les citoyens que nous représentons avaleront de force et sans mot dire un "progrès" qui ne profiterait finalement qu'aux actionnaires de cette filière. Du moins est ce ainsi que nous considérons nos administrés, qu'ils soient producteurs agricoles, consommateurs, ou simplement citoyens.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Maire,

Philippe BEDEL.